

CHALLENGE RANDONNEES PERMANENTES LIGUE BRETAGNE

www.ffct-bretagne.org



Règlement du challenge Randonnées Permanentes de la Ligue de Bretagne de cyclotourisme 2014

Version 02 du 25/05/2014

- 1/Le challenge a pour but de faire connaître les Randonnées Permanentes de cyclotourisme , gérées par les clubs de la ligue de Bretagne.
- 2/Le challenge est à l'initiative de la Commission Tourisme de la Ligue de Bretagne. Elle établit le règlement , les modifications éventuelles , gère et contrôle les fiches d'activité.
- 3/Ce challenge est réservé aux cyclotouristes affiliés à la FFCT .
- 4/ Trois challenges sont proposés aux cyclotouristes : a/ Challenge individuel féminin ; b/ Challenge individuel masculin ; c/ Challenge des clubs
- 5/ Les cyclotouristes souhaitant participer au challenge , de l'année en cours, envoient par mail ou par courrier , leur fiche d'activité , correctement remplie , à l'un des deux correspondants de la commission tourisme de la Ligue de Bretagne. (avant le 05 OCTOBRE) :

BERNARD MABON 19,allée le champ du bois 56000 VANNES Tél. : 02 97 47 85 47 «bermabon@orange.fr »

SERGE MASSOT La Clôture 35580 BAULON Tél. : 02 99 85 39 03 « sergemassot35@hotmail.fr »

6/ Pour le challenge individuel (masculin et féminin) : sont prises en compte toutes les RP réalisées (et homologuées) depuis le 01/01/2008 , jusqu'au 30 septembre de l'année en cours. Le cumul des points sera établi par le correspondant , ainsi que l'affectation à un grade. (tableau de 9 grades)

7/ les grades sont les suivants :

Challenge Permanent individuel 2014

GRADE	Nbre RP mini	nbre de points mini
COTON	1	2
ETAIN	2	4
BRONZE	4	6
ARGENT	6	12
EMERAUDE	9	22
VERMEIL	16	34
OR	18	46
DIAMANT	20	60
PLATINE	26	84.5

8/ Pour la 2^{ème} année du challenge , 26 RP ont été retenues , avec chacune une cotation en points proportionnelle à la distance kilométrique de ladite RP . La liste des RP , avec sa cotation associée , est mentionnée sur la fiche d'activité .

9/Le cyclotouriste s'engage sur l'exactitude des données mentionnées sur sa fiche d'activité, qui peut , selon les cas être vérifiées près des correspondants des Randonnées Permanentes. En cas de litige sur les informations déclarées sur la fiche individuelle d'activité, la commission tourisme de la Ligue de Bretagne de cyclotourisme prendra les décisions nécessaires.

10/ Pour le challenge des clubs , sont prises en compte pour chaque cyclotouriste , les RP réalisées du 1^{er} octobre de l'année précédente , jusqu'au 30 septembre de l'année du challenge.

11/ Le challenge des clubs , sera établi sur le cumul des points , de toutes les fiches d'activité individuelle de tous les cyclotouristes d'un même club. Pour participer au challenge des clubs , il faudra au moins avoir réalisé 1 RP , par au moins 1 cyclotouriste .

12/ Pour les différents challenges , chaque RP réalisée n'est comptabilisée qu'une seule fois .

13/ Les résultats des 3 challenges seront proclamés lors de l'Assemblée Générale annuelle de la Ligue de Bretagne .

Pour information complémentaire concernant la fiche individuelle d'activité et le règlement contact : Serge Massot La Clôture 35580 BAULON tél. : 02 99 85 39 03 mail : sergemassot35@hotmail.fr